

MON CONTRAT DE CONFIANCE

TOUTES VOS GARANTIES
ET VOS SERVICES POUR LA MAISON



LE CONTRAT DE CONFIANCE

En magasin ou par téléphone, bénéficiez de tous les avantages du Contrat de Confiance Darty Martinique.



DES GARANTIES POUR TOUS INCLUSES DANS LE PRIX

LES PRIX BAS COMPRENANT LA LIVRAISON, L'ASSISTANCE ET LA GARANTIE

TOUS LES JOURS LES PRIX BAS

Si vous trouvez moins cher, DARTY vous rembourse la différence. Si pendant les 30 jours qui suivent votre achat, vous trouvez un appareil de même marque et de même référence, disponible à la vente partout en Martinique, en magasin, dans les mêmes conditions de services, à un prix affiché plus bas, nous vous remboursons la différence par carte cadeau⁽¹⁾.

LA LIVRAISON ET LA MISE EN SERVICE

Livraison et mise en service gratuites à votre domicile⁽²⁾, du lundi au samedi et dans un créneau de 5 heures (valable pour les « produits volumineux »⁽³⁾, dans la Zone de Confiance Martinique⁽⁴⁾).

Afin de vous permettre d'emporter immédiatement certains « produits volumineux », DARTY a créé les Immédiats Darty. Ces produits sont stockés à cet effet en magasin. Le prix des Immédiats Darty n'inclut ni la livraison ni la mise en service. Ils ne sont disponibles qu'en magasin.

Pour les commandes passées par téléphone :

- > Expédition gratuite à partir de 30 €.
- > Mise à disposition en magasin, gratuitement et seulement 1h après votre achat si le produit est en stock dans ce magasin.

Dans tous les cas, **nos techniciens vous aident** à mettre en service vos appareils par téléphone.

L'ASSISTANCE 6J/7 DU LUNDI AU SAMEDI DE 9H À 19H AU 05 96 50 72 23 (appel non surtaxé)

Pour tous les produits ou services sous garantie, appelez-nous avant de vous déplacer en magasin : nos équipes implantées en Martinique et spécialisées par type de produits et services, s'engagent à répondre à vos questions avec un temps d'attente réduit.

Intervention immédiate par téléphone pour tout problème de fonctionnement ou d'utilisation : l'appareil ne s'allume pas, vous souhaitez transférer vos photos, nettoyer le filtre de votre lave-linge...

L'assistance DARTY répond aussi à toutes vos demandes d'informations ou réclamations sur votre compte client, vos commandes en cours ou nos interventions.

CHEZ DARTY, VOUS AVEZ 15 JOURS POUR ÉCHANGER⁽⁸⁾

Pour tout retour dans les 15 jours suivant votre achat, le produit devra être rapporté dans son emballage avec ses accessoires et le ticket de caisse.

Si votre produit est défectueux à la première utilisation, vous pouvez demander son échange.

LA GARANTIE DARTY : RÉPARÉ OU ÉCHANGÉ

De 1 an ou 2 ans selon la famille de produits⁽⁵⁾, la garantie DARTY comprend, en cas de panne, en plus de la main-d'œuvre :

- Intervention à domicile d'un technicien DARTY**, du lundi au samedi de 8h à 16h, pour les « produits volumineux »⁽³⁾ dans la Zone de Confiance Martinique⁽⁴⁾.
- Cette intervention peut avoir lieu dans les 48h** qui suivent votre appel au 05 96 50 72 23 (appel non surtaxé).
- Prêt d'un produit de remplacement** en cas de panne de certains appareils, pendant la durée de réparation⁽⁶⁾.
- Échange avec un appareil neuf équivalent** si la réparation est impossible ou si nous estimons l'échange techniquement préférable.
- Prolongation de la garantie en cours**, du temps d'immobilisation de votre appareil suite à une intervention après-vente⁽⁷⁾.

Les conditions de la garantie DARTY sont détaillées en annexe 1 dans le tableau des services associés au Contrat de Confiance.

LE CHOIX ET LES CONSEILS PERSONNALISÉS DE NOS EXPERTS

DARTY SÉLECTIONNE DES PRODUITS DES PLUS GRANDES MARQUES POUR CHAQUE BESOIN ET CHAQUE BUDGET

- Nos experts font un large choix d'appareils et de services**, parmi les très nombreuses références du marché.
- Nous y ajoutons les informations techniques et environnementales**, disponibles en magasin et 6j/7 par téléphone.
- Les conseillers DARTY vous guident** pour vous aider à faire le choix du produit ou du service le plus adapté ; en tenant compte de vos souhaits et de la compatibilité avec vos équipements existants.

APRÈS L'ACHAT, DARTY VOUS ACCOMPAGNE AUSSI POUR BIEN PROFITER DE VOS ÉQUIPEMENTS

Si vous changez d'avis, DARTY reprend votre produit, sous réserve que celui-ci soit dans son état d'origine. Les casques, produits d'hygiène, logiciels, accessoires et consommables dont l'emballage a été ouvert ne peuvent pas être repris.



DES OPTIONS POUR CHACUN SELON VOS BESOINS



DES ENGAGEMENTS POUR LA PLANÈTE

LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES À LA DEMANDE

LA LIVRAISON SUR MESURE

Pour tout achat d'un « produit volumineux »⁽³⁾

- DARTY vous propose de livrer votre appareil **le matin** entre 7h et 9h, avant vos occupations de la journée ou **le soir** à votre retour chez vous, entre 17h et 21h.

L'INTERVENTION SAV SUR MESURE

En cas de panne d'un « produit volumineux »⁽³⁾, vous pouvez faire réparer votre appareil à domicile à des horaires adaptés à votre emploi du temps :

- Le matin** entre 7h et 9h ou **le soir** entre 17h et 21h, DARTY s'engage à terminer son intervention dans le créneau horaire annoncé.

L'EXTENSION DE GARANTIE

DARTY vous propose de prolonger tous les services de la garantie DARTY pour certains produits, pendant 1 à 3 ans.

LES PRESTATIONS SUR MESURE

L'INTERVENTION HORS GARANTIE

- Pour vos produits achetés ou non chez DARTY mais d'une marque commercialisée par DARTY, nous intervenons à domicile ou en atelier.
- Ces interventions sont garanties 6 mois en cas de panne identique ou de même nature.

RETROUVEZ LES PRODUITS CONCERNÉS ET LES PRIX DE CES SERVICES SUR MESURE EN MAGASIN.

L'INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

En magasin, DARTY met à votre disposition **les informations sur la consommation énergétique des appareils**, des conseils sur leur bonne utilisation pour consommer moins, des éco-gestes.

LA COLLECTE ET LE RECYCLAGE

- Collecte⁽⁹⁾ gratuite et simultanée de votre ancien équipement** au moment de la livraison de votre nouvel appareil et reprise d'un 2^e appareil d'une famille de produits DARTY si vous le souhaitez.
- Collecte⁽⁹⁾ pour traitement ou recyclage** des appareils et des consommables usagés réalisée dans l'ensemble des magasins DARTY : piles et batteries, cartouches d'encre, téléphones mobiles, petits appareils électriques.



(1) Ces dispositions ne s'appliquent pas aux produits vendus en l'état. **(2)** Dans le cas où l'installation n'existerait pas ou ne serait pas conforme aux normes applicables, il vous appartiendrait de prendre en charge les travaux d'installation avant la mise en service ou la réalisation des prestations DARTY. **(3)** Les « produits volumineux » sont livrés et dépannés à domicile, dans la Zone de Confiance Martinique, détaillée en annexe. Les « produits volumineux » sont détaillés en annexe 1 dans le tableau des services associés au Contrat de Confiance. **(4)** La Zone de Confiance Martinique est détaillée en annexe. **(5)** Le détail des conditions de garantie pour chaque type de produit figure en annexe. **(6)** Pour les téléviseurs, téléphones mobiles, lave-linge, réfrigérateurs ou congélateurs sous garantie. Les appareils prêtés seront mis à votre disposition dans les 48 heures à compter de la prise en charge de votre appareil par le service après-vente DARTY et jusqu'au jour de sa mise à disposition. Ils ne seront pas obligatoirement neufs ou identiques au vôtre. **(7)** Ce délai part du jour de prise en charge de votre appareil par DARTY et prend fin le jour de sa mise à disposition. **(8)** Ces dispositions ne s'appliquent pas aux produits vendus en l'état et aux commandes spécifiques. **(9)** Les équipements collectés seront mis à disposition d'organismes spécialisés dans le traitement des produits en fin de vie, en conformité avec la réglementation. En cas de reprise à domicile d'un appareil supplémentaire à celui remplacé par l'achat, cet appareil doit être disponible dans les mêmes conditions d'accessibilité et d'encombrement.

Les interventions à domicile sont réalisées dans la Zone de Confiance Martinique (détaillée en annexe). Certains services ne sont pas assurés les jours légalement chômés et dans le cas d'interdiction législative, réglementaire ou conventionnelle.



TABLEAU DES SERVICES ASSOCIÉS AU CONTRAT

DE CONFIANCE (annexe 1 du Contrat de Confiance)

FAMILLES DE PRODUITS		GROS ÉLECTROMÉNAGER «PRODUITS VOLUMINEUX»	PETIT ÉLECTROMÉNAGER, ASPIRATEURS ET MICRO-ONDES (NON ENCASTRABLE)	MICRO-INFORMATIQUE	SON NOMADE, BUREAUTIQUE ET LOISIRS NUMÉRIQUES	IMAGE NOMADE, HI-FI, NAVIGATION ET TÉLÉPHONIE	TÉLÉVISION, HOME CINÉMA, ÉCRAN DE PROJECTION «PRODUITS VOLUMINEUX»	PÉRIPHÉRIQUES TV, RÉCEPTEURS TV ET APPAREIL DE PROJECTION	
DES GARANTIES POUR TOUS INCLUSES DANS LE PRIX	MODE DE DÉLIVRANCE ET MISE EN SERVICE	> Livraison et mise en service gratuites à votre domicile ⁽¹⁾⁽²⁾ , du lundi au samedi et dans un créneau de 5 heures, dans la Zone de Confiance Martinique ⁽³⁾ .	> Retrait en magasin	> Retrait en magasin	> Retrait en magasin	> Retrait en magasin	> Livraison et mise en service gratuites à votre domicile ⁽¹⁾⁽²⁾ , du lundi au samedi et dans un créneau de 5 heures, dans la Zone de Confiance Martinique ⁽³⁾ . Excepté pour les TV inférieures à 39" (99 cm).	> Retrait en magasin	
	ASSISTANCE	> L'assistance Technique Téléphonique 6j/7* du lundi au samedi de 9h à 19h vous répond au 05 96 507223 (appel non surtaxé). Nos équipes spécialisées interviennent immédiatement pour tout problème de fonctionnement ou d'utilisation pendant la période de garantie.	> L'assistance Technique Téléphonique 6j/7* du lundi au samedi de 9h à 19h vous répond au 05 96 507223 (appel non surtaxé). Nos équipes spécialisées interviennent immédiatement pour tout problème de fonctionnement ou d'utilisation pendant la période de garantie.	> L'assistance Technique Téléphonique 6j/7* du lundi au samedi de 9h à 19h vous répond au 05 96 507223 (appel non surtaxé). Nos équipes spécialisées interviennent immédiatement pour tout problème de fonctionnement ou d'utilisation pendant la période de garantie.	> L'assistance Technique Téléphonique 6j/7* du lundi au samedi de 9h à 19h vous répond au 05 96 507223 (appel non surtaxé). Nos équipes spécialisées interviennent immédiatement pour tout problème de fonctionnement ou d'utilisation pendant la période de garantie.	> L'assistance Technique Téléphonique 6j/7* du lundi au samedi de 9h à 19h vous répond au 05 96 507223 (appel non surtaxé). Nos équipes spécialisées interviennent immédiatement pour tout problème de fonctionnement ou d'utilisation pendant la période de garantie.	> L'assistance Technique Téléphonique 6j/7* du lundi au samedi de 9h à 19h vous répond au 05 96 507223 (appel non surtaxé). Nos équipes spécialisées interviennent immédiatement pour tout problème de fonctionnement ou d'utilisation pendant la période de garantie.	> L'assistance Technique Téléphonique 6j/7* du lundi au samedi de 9h à 19h vous répond au 05 96 507223 (appel non surtaxé). Nos équipes spécialisées interviennent immédiatement pour tout problème de fonctionnement ou d'utilisation pendant la période de garantie.	
	GARANTIE DARTY ⁽⁵⁾ : RÉPARÉ OU ÉCHANGÉ	> 2 ans comprenant en cas de panne : > Main-d'œuvre et intervention à domicile en Zone de Confiance Martinique du lundi au samedi ⁽⁴⁾ . > Prêt d'un appareil de remplacement, pendant la durée de réparation (pour les lave-linge, réfrigérateurs et congélateurs) ⁽⁹⁾ . > Échange avec un appareil neuf de caractéristiques équivalentes si la réparation est impossible ou si nous estimons l'échange techniquement préférable. > Prolongation de la garantie en cours si votre appareil est immobilisé suite à une intervention après-vente (de sa prise en charge à sa mise à disposition) ⁽⁷⁾ .	> 2 ans pour les aspirateurs et les micro-ondes > 1 an pour les autres produits de cette catégorie, comprenant en cas de panne : > Main-d'œuvre en atelier, après dépôt au comptoir. > Échange avec un appareil neuf de caractéristiques équivalentes si la réparation est impossible ou si nous estimons l'échange techniquement préférable. > Prolongation de la garantie en cours si votre appareil est immobilisé suite à une intervention après-vente (de sa prise en charge à sa mise à disposition) ⁽⁷⁾ .	> 1 an comprenant en cas de panne : > Main-d'œuvre en atelier, après dépôt au comptoir. > Échange avec un appareil neuf de caractéristiques équivalentes si la réparation est impossible ou si nous estimons l'échange techniquement préférable. > Prolongation de la garantie en cours si votre appareil est immobilisé suite à une intervention après-vente (de sa prise en charge à sa mise à disposition) ⁽⁷⁾ .	> 1 an comprenant en cas de panne : > Main-d'œuvre en atelier, après dépôt au comptoir. > Échange avec un appareil neuf de caractéristiques équivalentes si la réparation est impossible ou si nous estimons l'échange techniquement préférable. > Prolongation de la garantie en cours si votre appareil est immobilisé suite à une intervention après-vente (de sa prise en charge à sa mise à disposition) ⁽⁷⁾ .	> 1 an comprenant en cas de panne : > Main-d'œuvre en atelier, après dépôt au comptoir. > Échange avec un appareil neuf de caractéristiques équivalentes si la réparation est impossible ou si nous estimons l'échange techniquement préférable. > Prolongation de la garantie en cours si votre appareil est immobilisé suite à une intervention après-vente (de sa prise en charge à sa mise à disposition) ⁽⁷⁾ .	> 2 ans comprenant en cas de panne ⁽⁸⁾ : > Main-d'œuvre en atelier, après dépôt au comptoir. > Prêt d'un appareil de remplacement, pendant la durée de réparation (pour les téléphones mobiles) ⁽⁹⁾ . > Échange avec un appareil neuf de caractéristiques équivalentes si la réparation est impossible ou si nous estimons l'échange techniquement préférable. > Prolongation de la garantie en cours si votre appareil est immobilisé suite à une intervention après-vente (de sa prise en charge à sa mise à disposition) ⁽⁷⁾ .	> 2 ans comprenant en cas de panne : > Main-d'œuvre et intervention à domicile en Zone de Confiance Martinique du lundi au samedi ⁽⁴⁾ . > Prêt d'un appareil de remplacement, pendant la durée de réparation (pour les téléviseurs) ⁽⁹⁾ . > Échange avec un appareil neuf de caractéristiques équivalentes si la réparation est impossible ou si nous estimons l'échange techniquement préférable. > Prolongation de la garantie en cours si votre appareil est immobilisé suite à une intervention après-vente (de sa prise en charge à sa mise à disposition) ⁽⁷⁾ .	> 2 ans comprenant en cas de panne : > Main-d'œuvre en atelier, après dépôt au comptoir. > Échange avec un appareil neuf de caractéristiques équivalentes si la réparation est impossible ou si nous estimons l'échange techniquement préférable. > Prolongation de la garantie en cours si votre appareil est immobilisé suite à une intervention après-vente (de sa prise en charge à sa mise à disposition) ⁽⁷⁾ .
DES OPTIONS POUR CHACUN	EXTENSIONS DE GARANTIE	> Vous pouvez étendre votre garantie de 3 ans et vous disposez d'une offre de reprise à hauteur de 20% de son prix d'achat ⁽⁹⁾ .	> Pour les aspirateurs et les micro-ondes, vous pouvez étendre votre garantie de 3 ans. Pour les micro-ondes, vous disposez d'une offre de reprise de votre appareil à hauteur de 20% de son prix d'achat ⁽⁹⁾ . Vous pouvez aussi choisir d'étendre votre garantie de 3 ans, en bénéficiant pendant toute la durée de la garantie, soit pendant 5 ans, du remplacement à neuf en cas de panne ⁽¹⁰⁾ .	> Pour les PC et imprimantes, vous pouvez étendre votre garantie de 1 ou 2 ans. > Pour les moniteurs et scanners, vous pouvez étendre votre garantie de 2 ans.	> Pour les télécopieurs, vous pouvez étendre votre garantie de 2 ans.	> Pour la HI-FI et l'Image Nomade, vous pouvez étendre votre garantie de 3 ans. > Pour la famille de produits « Image Nomade », vous disposez d'une offre de reprise de votre appareil à hauteur de 20% de son prix d'achat ⁽⁹⁾ .	> Pour les familles « Télévision » et « Home Cinéma », vous pouvez étendre votre garantie de 3 ans et vous disposez d'une offre de reprise à hauteur de 20% de son prix d'achat ⁽⁹⁾ .	> Pour la famille « Périphérique TV », vous pouvez étendre votre garantie de 3 ans et vous disposez d'une offre de reprise de votre appareil à hauteur de 20% de son prix d'achat ⁽⁹⁾ .	
	DES ENGAGEMENTS POUR LA PLANÈTE	> Lors de la livraison de votre nouvel appareil, collecte gratuite et simultanée de votre ancien équipement et reprise d'un 2 ^e appareil si vous le souhaitez.	> En magasin, collecte pour traitement ou recyclage des appareils et des consommables usagés.	> En magasin, collecte pour traitement ou recyclage des appareils et des consommables usagés.	> En magasin, collecte pour traitement ou recyclage des appareils et des consommables usagés.	> En magasin, collecte pour traitement ou recyclage des appareils et des consommables usagés.	> En magasin, collecte pour traitement ou recyclage des appareils et des consommables usagés.	> Lors de la livraison de votre nouvel appareil, collecte gratuite et simultanée de votre ancien équipement et reprise d'un 2 ^e appareil	> En magasin, collecte pour traitement ou recyclage des appareils et des consommables usagés.
ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS LA GARANTIE / EXCEPTIONS		La Garantie DARTY ne s'applique pas à la réparation de dommages résultant d'une cause externe à l'appareil (par exemple d'un accident, d'un choc, de la foudre, de la tempête, d'une fluctuation de courant), d'un emploi, d'une installation ou d'un branchement non conformes aux spécifications ou prescriptions du constructeur, d'une utilisation nuisible à la bonne conservation de l'appareil (ayant provoqué par exemple une oxydation) d'une utilisation à caractère commercial ou collectif, de l'utilisation de périphériques, d'accessoires ou de consommables inadaptés. Sont également exclus de la garantie contractuelle les éléments consommables ou consommables, tels que les sacs d'aspirateur, les piles, les cartouches d'encre et les lampes, exceptées, pour ces dernières, des lampes des			vidéo-projecteurs qui sont garantis pendant trois mois. Pour les micro-ordinateurs, la Garantie ne s'applique pas, en outre, pour des dommages résultant d'une modification de programme ou de paramétrage de données, ou d'un défaut de logiciel, DARTY ne pouvant, de plus, être tenu pour responsable de la perte ou de la destruction des données stockées dans votre appareil, notamment sous forme de logiciel ou de fichier quelle qu'en soit sa nature, ni de dommages occasionnés par l'utilisation de logiciels acquis par des moyens illicites (copie). En tout état de cause, la garantie légale concernant les défauts et vices cachés s'appliquera conformément à la Loi. Enfin, DARTY s'engage à appliquer les dispositions spécifiques des garanties contractuelles des constructeurs et des importateurs sur les appareils qu'il vend ou répare.				

[1] Dans le cas où l'installation n'existerait pas ou ne serait pas conforme aux normes applicables, il vous appartiendrait de prendre en charge les travaux d'installation avant la mise en service ou la réalisation des prestations DARTY. [2] Excepté pour les immédiateurs Darty, disponibles en magasin sans livraison ni mise en service. [3] Livraison dans la Zone de Confiance Martinique détaillée en annexe. Pour vérifier votre éligibilité aux services sur mesure, rendez-vous en magasin. [4] Intervention dans la Zone de Confiance Martinique détaillée en annexe. [5] Le détail des conditions de garantie pour chaque type de produit figure dans le Contrat de Garantie et de Service Après-Vente en annexe. [6] Les appareils prêts seront mis à votre disposition dans les 48h à compter de la prise en charge de votre appareil par le service après-vente DARTY et jusqu'au jour de sa mise à disposition. Ils ne seront pas obligatoirement neufs ou identiques au vôtre.

[7] Ce délai part du jour de prise en charge de votre appareil par DARTY et prend fin le jour de sa mise à disposition. [8] Hors appareils de la marque Apple. [9] Reprise de l'ancien appareil couvert par l'Extension de Garantie au cours de la 6^e et 7^e année suivant la date d'achat, à l'occasion de l'acquisition chez DARTY d'un appareil de remplacement de même fonction. Le montant de la reprise ne peut excéder 20% du prix d'achat du nouvel appareil. [10] En cas de panne constatée par DARTY, dans le cadre de sa garantie, remplacement par un appareil neuf identique ou techniquement équivalent commercialisé par DARTY. *À l'exception des jours légalement chômés ou sauf interdiction législative, réglementaire ou conventionnelle.

LA ZONE DE CONFIANCE MARTINIQUE

(annexe 2 du Contrat de Confiance)



97 - Martinique, zone couvrant les communes de Fort-de-France, Lamentin, Schœlcher, S^t-Joseph, Ducos, Case-Pilote, Le Robert, Trinité, S^{te}-Marie, Gros-Morne, Le François, S^t-Esprit, Rivière-Salée, Les Trois-Îlets, S^{te}-Luce, Diamant.

DARTY MARTINIQUE - COMADI (Compagnie Martiniquaise de distribution) - SAS au capital de 76 000 Euros
Siège Social : Zone Industrielle LES MANGLES ACAJOU 97232 LE LAMENTIN
RCS Fort-de-France 331 647 602

TOUJOURS EN CONTACT

PAR TÉLÉPHONE OU EN MAGASIN,
LES ÉQUIPES DARTY SONT À VOTRE SERVICE !

**TOUT DARTY DU LUNDI
AU SAMEDI DE 9H À 19H
AU 05 96 50 72 23**

(appel non surtaxé)



**GARDEZ PRÉCIEUSEMENT CE NUMÉRO,
IL VOUS SERA UTILE DANS LA VIE
DE TOUS LES JOURS.**

Pour vous équiper, obtenir une information ou un conseil, vous faire livrer, faire installer vos appareils, vous dépanner et même nous faire des suggestions.

Venir chez DARTY pour choisir un nouveau téléviseur ou un nouveau mobile est un grand moment de découverte et de plaisir assuré. Vous pourrez manipuler les appareils exposés qui vous intéressent, comparer et profiter de conseils personnalisés. Visite guidée.



PROCHAINEMENT DANS VOTRE MAGASIN DARTY MARTINIQUE, UN ESPACE DÉDIÉ AUX CUISINES SUR MESURE

Bientôt dans votre magasin DARTY Martinique, vous retrouverez plus de 10 modèles de cuisines exposées. Nos concepteurs seront là pour vous accompagner dans votre visite et vous guider vers un large choix de meubles, de matériaux et de coloris pour une cuisine sur mesure.



DES CONSEILLERS EXPERTS DANS LEUR DOMAINE

BESOIN D'UN CONSEIL ?

Dans chaque rayon de votre magasin DARTY, des conseillers spécialisés sont à votre écoute pour vous apporter toutes les informations concernant le produit qui vous intéresse. Pour faire le meilleur choix possible.



DARTY VOUS AIDE À RECYCLER

Pour tout achat d'un nouvel appareil, DARTY reprend votre ancien modèle (plus un supplémentaire si vous le souhaitez) et se charge de le faire recycler selon les normes en vigueur. Quant à vos consommables (piles, cartouches d'encre usagées), ne les jetez plus, DARTY a mis à votre disposition un espace de collecte dans l'ensemble de ses magasins.

VOTRE MAGASIN DARTY MARTINIQUE

RENDEZ-VOUS EN MAGASIN
POUR LE PRIX, LE CHOIX,
LES SERVICES.



DARTY MARTINIQUE
Zone Industrielle
Les Mangles Acajou
97232 LE LAMENTIN



LE CONTRAT DE GARANTIE ET DE SERVICE APRÈS-VENTE (1)

Conformément au décret n° 87-1045 relatif à la présentation des écrits constatant les contrats de Garantie et de service après-vente (J.O. du 29 décembre 1987). Préalablement à la signature du bon de commande, le vendeur indiquera à l'acheteur les installations nécessaires pour assurer le branchement de l'appareil selon les règles de l'art.

ARTICLE 1 : RÉFÉRENCES DE L'APPAREIL (voir bon de commande)

Nature :

Type :

Marque :

N°, date du bon de commande ou de la facture ou ticket de caisse :

Le vendeur est tenu de fournir une marchandise conforme à la commande.

ARTICLE 2 : LIVRAISON (voir Contrat de Confiance pages 2-3)

ARTICLE 3 : MISE EN SERVICE PAR LE VENDEUR (voir Contrat de Confiance pages 2-3)

ARTICLE 4 : Garantie légale (sans supplément de prix)

À la condition que l'acheteur fasse la preuve du défaut caché, le vendeur doit légalement en réparer toutes les conséquences (art. 1641 et suivants du code civil). Si l'acheteur s'adresse aux tribunaux, il doit le faire dans un délai de deux ans à compter de la découverte du défaut caché (art. 1648 du code civil).

Nota : En cas de recherche de solutions amiables préalablement à toute action en justice, il est rappelé qu'elles n'interrompent pas le délai de prescription.

La réparation des conséquences du défaut caché, lorsqu'il a été prouvé comporte, selon la jurisprudence :

- soit la réparation totalement gratuite de l'appareil, y compris les frais de main-d'œuvre et de déplacement au lieu de la mise en service par le vendeur,
- soit son remplacement ou le remboursement total ou partiel de son prix au cas où l'appareil serait totalement ou partiellement inutilisable,
- et l'indemnisation du dommage éventuellement causé aux personnes ou aux biens par le défaut de l'appareil.

La Garantie légale due par le vendeur n'exclut en rien la Garantie légale due par le constructeur.

Article 5 : GARANTIE CONTRACTUELLE ET PRESTATIONS PAYANTES

Article 6 : Litiges éventuels (2)

En cas de difficultés dans l'application du présent contrat, l'acheteur a la possibilité, avant toute action en justice, de rechercher une solution amiable, notamment avec l'aide :

- d'une association de consommateurs,
- ou d'une organisation professionnelle de la branche,
- ou de tout autre conseil de son choix.

Il est rappelé que la recherche de solution amiable n'interrompt pas le délai de prescription de la Garantie légale (voir Article 4) ni la durée de la Garantie contractuelle. Il est rappelé qu'en règle générale et sous réserve de l'appréciation des tribunaux, le respect des dispositions du présent contrat relatives à la Garantie contractuelle suppose :

- que l'acheteur honore ses engagements financiers envers le vendeur,
- que l'acheteur utilise l'appareil de façon normale (3),
- que pour les opérations nécessitant une haute technicité (3) aucun tiers non agréé par le vendeur ou le constructeur n'intervienne pour réparation sur l'appareil (sauf cas de force majeure ou carence prolongée du vendeur).

Dispositions législatives relatives aux défauts de conformité et vices rédhibitoires reproduites conformément à l'article L. 211-15 du code de la consommation.

EXTRAITS DU CODE DE LA CONSOMMATION

Art. L. 211-4 : Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou d'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Art. L. 211-5 : Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou modèle ;
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Art. L. 211-12 : L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

EXTRAITS DU CODE CIVIL

Art. 1641 : Le vendeur est tenu de la Garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Art. 1648 (premier Alinéa) : L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Conception-Rédaction : Agences H et il Était Une Marque. **Iconographie :** DARTY et Seenk - © Shutterstock : Tanoochai / Apinunrin. **Imprimeur :** Imprimerie Vincent - imprimé en mai 2014. **DARTY Martinique - COMADI SAS :** Siège social : Zone Industrielle Les Mangles Acajou - 97232 Le Lamentin - S.A.S. au capital de 76 000 €. Tarifs en vigueur au 1^{er} octobre 2013 © 2012 DARTY - Tous droits réservés. DARTY® - et Le Contrat de Confiance® sont des marques enregistrées.

(1) Valable pour les appareils des familles "Télévision", "Périphériques TV", "Home Cinéma", "Hi-Fi", "Gros Électroménager", détaillées dans le Contrat de Confiance dans la définition des différentes familles de produits DARTY. (2) Adressez-vous en priorité à notre Service Consommateurs DARTY au 05 96 50 72 23 (appel non surtaxé) et dites "Services Consommateurs". (3) Voir la notice d'emploi et d'entretien et les conditions d'application de la garantie contractuelle et du service après-vente.

**DARTY RÉINVENTE
L'ESPACE CUISINE.**



**BIENTÔT DANS VOTRE MAGASIN
DARTY MARTINIQUE**
DÉCOUVREZ L'ESPACE CUISINE
SUR MESURE